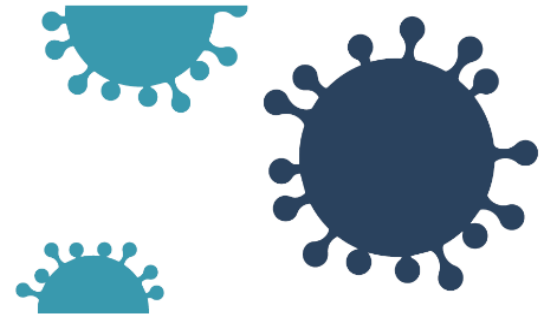


COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal



Destinataires :	Personnel des centres hospitaliers, gestionnaires et médecins
Expéditeur :	Mesures d'urgence et sécurité civile
Date :	6 mai 2020
Objet :	MODÈLE ET UTILISATION DU MASQUE DE PROCÉDURE DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX PATIENTS

Des masques de procédure destinés exclusivement aux visiteurs et aux patients sont présentement distribués dans nos trois hôpitaux de santé physique où l'on applique les précautions gouttelettes.

Ces masques de procédures sont sécuritaires pour nos patients et visiteurs à qui ils offrent une barrière de protection supplémentaire dans un environnement où le personnel porte un masque et protection oculaire en tout temps.

Pour les visiteurs, ce masque doit être porté durant toute la durée de la visite et jeté à la sortie de l'hôpital.

Pour les patients, le masque doit être porté lorsqu'ils reçoivent des soins. Une procédure recommandée est annexée et est disponible sur l'Intranet (page [COVID 19 de la PCI](#), sous "Patients-Visiteurs").

Toutefois, ces masques de procédure ne doivent pas être utilisés par les travailleurs de la santé en raison de leur niveau de filtration (70 %), moins élevé que le niveau requis pour des masques de procédure destinés au personnel (75 %).

Vous pourrez repérer facilement ces masques de procédure grâce aux étiquettes qui ont été apposées sur toutes les boîtes.



Nous vous remercions de votre collaboration.

Utilisation des masques de procédure par les visiteurs et les patients admis

Des masques spécifiques sont disponibles pour les visiteurs et les patients dans l'hôpital. Ceux-ci possèdent un taux de filtration légèrement inférieur à ceux recommandés pour les travailleurs de la santé, mais permettent néanmoins d'offrir une barrière supplémentaire à la transmission de la COVID-19 en contexte de soins.

Consignes pour les patients en clinique externe

- Les masques sont disponibles dans des boîtes identifiées aux entrées de l'hôpital ou sont remis directement par le gardien de sécurité à l'entrée
- Le masque doit être porté en tout temps dans l'hôpital.
- Le visiteur doit éviter de toucher son masque. S'il le touche, il doit procéder à l'hygiène des mains.
- Le visiteur doit jeter son masque à la sortie de l'hôpital et se laver les mains

Consignes pour les patients admis

- Les patients qui ne peuvent tolérer le masque pour des raisons médicales ou qui sont dans l'impossibilité de le porter sont exemptés du port de masque.
- Les infirmières, infirmières auxiliaires ou préposés aux bénéficiaires distribuent les masques aux patients en début de quart de jour, lors de leur tournée ou lors d'un épisode de soins.
- Lors d'un épisode de soins, le soignant s'assure que le patient porte son masque de procédure et peut l'aider à le revêtir ou à la retirer, si nécessaire.
- Entre les épisodes de soins, les patients peuvent retirer leur masque et le déposer sur une surface plane à proximité, face extérieure du masque déposée sur la surface.
- Le masque devrait être changé une fois par jour, en après-midi.
- Celui-ci devrait également être changé s'il est humide, souillé ou endommagé.